



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 67437

Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur l'insuffisance du taux des pensions de reversion. En effet, celui-ci est beaucoup trop faible pour des personnes dont beaucoup sont dans une situation précaire face à un pouvoir d'achat qui diminue sans cesse et qui doivent, bien que leur conjoint soit décédé, assumer les mêmes charges qu'auparavant. Il demande, par conséquent, que des mesures soient prises, visant à augmenter de façon significative le montant de ces pensions de façon à améliorer le sort de ces personnes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement ne reconnaît pas les aspirations des veufs et des veuves. Il convient toutefois de les mettre au regard de la réflexion d'ensemble menée sur les pensions de droit direct, dont la maîtrise à moyen terme est nécessaire, compte-tenu des perspectives financières à nos régimes de retraite. Le coût pour la collectivité de ces mesures contraint le Gouvernement à se montrer attentif à ce qu'elles soient compatibles avec les impératifs financiers qu'il s'est fixés. Cependant, la loi portant diverses mesures d'ordre social, qui vient d'être adoptée par le Parlement, contient deux mesures relatives à la couverture maladie des veufs et des veuves. Ceux et celles d'entre eux qui ont élevé trois enfants ou plus, ou qui bénéficient de l'allocation de veuvage seront automatiquement affiliés à l'assurance maladie-maternité du régime général de la sécurité sociale. Les cotisations afférentes seront prises en charge par les organismes débiteurs des prestations familiales dans le premier cas et par l'aide sociale dans le second. Le rapport de la mission « retraites » présidée par M Cottave, remis au ministre des affaires sociales et de l'intégration en décembre 1991, avance plusieurs autres mesures favorables aux conjoints survivants. Le Gouvernement étudie avec soin toutes les hypothèses relatives à cette question complexe. À ce stade, il paraît difficile de prendre une position définitive. Cependant, il s'agit là, incontestablement d'un problème majeur pour nos concitoyens. Aucune solution partielle ne sera satisfaisante si elle ne s'inscrit pas dans un plan d'ensemble.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67437

Rubrique : Pensions de reversion

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1993, page 719